

VOUS ÊTES SURVIVANT DE LA SHOAH ? NÉ AVANT 1945



Vous pouvez avoir droit à des **aides financières !**

Si vous avez des revenus modestes ou si vous rencontrez des difficultés passagères, la Fondation CASIP-COJASOR peut vous apporter son soutien pour vos dépenses concernant :

- le maintien à domicile
- la santé (mutuelles, soins, prothèses, appareils)
- l'aménagement de votre appartement
- les transports
- des livraisons de repas cachers

**Ces aides proviennent d'un fonds spécifique
attribué par la Claims Conference
à la Fondation CASIP-COJASOR**

Contactez : Y. BERGER

47, boulevard de Belleville 75011 PARIS

01.49.23.71.46 – Email : surv.shoah@casip-cojasor.fr